

D) Adéquation besoins-ressources

La mise en adéquation des besoins évalués pour les 10 à 15 prochaines années (voir chapitre C) et les ressources autorisées (voir chapitre B) a pour objectif de présenter les réserves en granulats en fonction des besoins et des productions potentielles afin de vérifier les risques de difficulté d'approvisionnement du marché.

D) 1. DONNÉES PRISES EN COMPTE ET MÉTHODE D'APPRÉCIATION

Une évaluation des réserves actuellement disponibles a été réalisée par la DRIRE en fonction des autorisations existantes avec répartition par zone d'activité BTP (zone de Nîmes, zone du Rhône Gardois et zone des Cévennes).

Ces évaluations prennent en compte la géologie des gisements avec notamment les paramètres relatifs à la qualité du matériau, les données géométriques résultant de périmètres autorisés et les capacités de production des installations existantes.

Deux approches différentes ont été retenues :

- prise en compte stricte des tonnages actuellement autorisés ;
- estimation des réserves géologiques et géométriques sur les sites autorisés, sans limitation de durée.

D) 2. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES

D) 2.1. Zone BTP de Nîmes

Les réserves en granulats de calcaire massif correspondent aux carrières citées dans le tableau suivant :

Commune	Exploitant	Echéance de l'AP
Caveirac	Lafarge/Granulats Sud	2024
La Calmette	Lafarge/Granulats Sud	2014
Calvisson	Lafarge/Granulats Sud	2002
Baron	Galizzi	2010
Valliguières	Lafarge/Granulats Sud	2020
St Geniès Malgoires	Sté Deleuze	2016
Boucoiran	Sté Lautier-Moussac	2017
La Rouvière	Lafarge/Granulats Sud	2020

Les réserves en granulats alluvionnaires se localisent dans les carrières suivantes :

Commune	Exploitant	Echéance de l'AP
Aigues Vives	Lazard	2024
Caissargues	Beaucaire Matériaux	2001
Bellegarde	Lafarge/Granulats Sud	2002

Les réserves autorisées et les réserves sans limitation de temps se répartissent globalement de la manière suivante :

	Réserves autorisées (en millions de tonnes)	Réserves sans limitation de temps (en millions de tonnes)
Matériaux calcaires	32,1	43,6
Alluvionnaires	2,8	3,0
Total :	34,9	46,6

Ces estimations montrent que les réserves en granulats d'origine alluvionnaire ou de calcaire massif atteignent 35 millions de tonnes alors que les réserves géologiques dépassent 45 millions.

Ces chiffres sont à comparer avec la production annuelle de 2,8 millions de tonnes sur cette zone BTP de Nîmes. Ainsi, les réserves autorisées représentent environ 12 années de production au rythme actuel.

L'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter et la mise en place des installations nécessitent un délai moyen qui peut être estimé à 3 ans. **En conséquence, la sécurité d'approvisionnement de cette zone BTP de Nîmes n'est pas totalement assurée à l'échelle du schéma, c'est à dire pour une période de 10 à 15 ans, avec les seules carrières actuellement autorisées.**

Les réserves s'avèrent essentiellement constituées de matériaux calcaires (plus de 90 %).

Par ailleurs, il faut noter que plus de 80 % de ces réserves sont détenues par un groupe et que la distribution géographique des carrières existantes paraît bien adaptée aux centres de consommation.

Dès maintenant, la mise en œuvre des garanties financières pour toute nouvelle exploitation, ou à partir de juin 1999 pour les sites existants, ne devrait pas modifier la situation globale de manière significative.

Ainsi, l'ensemble de ces éléments peut laisser supposer que dans cette zone les conditions s'avèrent réunies pour, soit tendre à une augmentation significative du prix de vente des granulats, soit solliciter des matériaux situés dans une autre zone d'approvisionnement, ce qui se traduira alors par un accroissement des distances de transport.

D) 2.2. Zone BTP Rhône-Gardois

Les réserves en granulats de calcaire massif se situent dans les carrières suivantes :

Commune	Exploitant	Echéance de l'AP
St Génès de Comolas	Gontero	2024
Sauveterre	Carrière Vaucluse	2013
Beaucaire	Lafarge/Granulats Sud	2021
Beaucaire	Lafarge/Granulats Sud	2003
St Alexandre	SCR Midi	2012
Connaux	Carminatti	2002
St Etienne des Sorts	Rouméas	2003

Les réserves en granulats alluvionnaires correspondent aux carrières citées dans le tableau suivant :

Commune	Exploitant	Echéance de l'AP
Montfrin	Lafarge/Granulats Sud	2015
St Julien de Peyrolas	Charpentier	2002
Bellegarde	Daumas	2010
St Alexandre	Chapus	2017

Les réserves autorisées et les réserves sans limitations de temps se répartissent de la manière suivante :

	Réserves autorisées (en millions de tonnes)	Réserves sans limitation de temps (en millions de tonnes)
Matériaux calcaires	25,8	137,3
Alluvionnaires	0,9	1,9
Total :	26,7	139,2

Ces évaluations montrent que, pour cette zone BTP Rhône Gardois, les réserves autorisées avoisinent 25 millions de tonnes, alors que les réserves géologiques atteignent près de 140 millions de tonnes.

Ces chiffres sont à comparer à la production actuelle, c'est à dire 1,3 million de tonnes.

Même si une seule carrière située à St Génies de Comolas représente 47 % des réserves autorisées et 85 % des réserves sans limitation de durée, **aucune difficulté majeure n'est à prévoir pour l'approvisionnement en matériau durant les 15 prochaines années, l'offre actuelle étant répartie entre plusieurs producteurs et la distribution géographique des carrières s'avère bien adaptée aux principaux centres de distribution.**

On remarque aussi que les calcaires représentent la très grande majorité des réserves (94 % des réserves autorisées et même 98 % des réserves géologiques).

Comme précisé au chapitre A) 2.2.3.2., la zone BTP Rhône Gardois fait partie intégrante de la zone BTP du Grand Avignon (440 000 habitants avec une consommation en granulats de 3,8 millions de tonnes par an). **Actuellement, les carrières de calcaires implantées dans le département du Gard participent à l'approvisionnement de la zone BTP Grand Avignon à hauteur de 700 000 à 800 000 tonnes par an en matériaux calcaires.**

Le déficit actuel de cette zone Grand Avignon doit s'accroître durant les prochaines années, eu égard à l'arrêt de certaines carrières en alluvionnaires et à l'absence d'importants gisements calcaires dans le département du Vaucluse.

En conséquence, la zone BTP Rhône Gardois sera sollicitée de plus en plus, afin d'assurer l'approvisionnement du marché avignonnais à partir des gisements calcaires situés dans le département du Gard.

Comme précisé au chapitre A) 2.2.2., **la situation du département du Gard, fortement exportateur en granulats (notamment la zone BTP Rhône Gardois) devrait se maintenir, voire se renforcer durant les prochaines années.**

D) 2.3. Zone BTP Cévennes

Les réserves en granulats de calcaire massif se situent dans les carrières suivantes :

Commune	Exploitant	Echéance de l'AP
Bagard	Lafarge/Granulats Sud	2024
Thoiras	SCEE	2003
Barjac	Pellet Cheirezy	2024
Liouc	Terrisse	2003
La Grand'Combe	Surchiste	2017
St Félix de Pallières	Martin	2010
Tornac	Chiffe et Cie	2017
Tornac	André Jean Paul	2015
Vallerargues	Joffre	2008

A noter que l'exploitation du terril de schistes houillers de Champclauson à la Grand'Combe a été incluse dans cette catégorie.

Les réserves autorisées sont égales à 8,7 millions de tonnes alors que les réserves géologiques atteignent 23,9 millions de tonnes. Ces chiffres sont à comparer à la production annuelle, c'est à dire à 0,7 millions de tonnes. **Les réserves autorisées ne représentent donc que 12 années de production au rythme actuel.**

Les réserves en matériaux alluvionnaires n'existent pas et une seule carrière située à Bagard représente près de la moitié des réserves autorisées. La mise en œuvre des garanties financières est susceptible de réduire l'offre de production.

En conséquence, l'approvisionnement du bassin alésien n'apparaît pas compétement assuré à l'horizon des 10 à 15 ans à venir et le marché actuel s'avère vulnérable.

En l'absence de nouvelles possibilités d'extraction dans la zone BTP Cévennes, les granulats pourraient être acheminés depuis le secteur nîmois et éventuellement depuis le Rhône Gardois ; il en résulterait alors un accroissement des distances de transport et une augmentation probablement significative du prix de vente des granulats.

D) 3. SYNTHÈSE DE L'ADÉQUATION BESOINS-RESSOURCES

La pérennité de l'approvisionnement en granulats pour la zone BTP Rhône Gardois, est assurée pour les 10 à 15 prochaines années (avec 40 % des réserves autorisées et 80 % des réserves géologiques sur la carrière de St Génès de Comolas). **En intégrant le déficit actuel** (déficit qui va s'accroître durant les prochaines années) **du secteur d'Avignon, auquel la zone Rhône Gardois appartient, cette situation s'avère moins confortable.**

Par contre, la situation apparaît moins favorable pour les zones de Nîmes et des Cévennes et le renouvellement des autorisations existantes ne permettra pas de couvrir en toute sécurité la totalité des besoins pour la prochaine décennie.

Eu égard aux conditions géographiques et géologiques locales, les exportations (matériaux calcaires, depuis la zone BTP Rhône Gardois vers le département du Vaucluse, et alluvions, depuis la zone BTP Nîmes vers l'Hérault et de la zone BTP Rhône Gardois vers les Bouches du Rhône) devraient sensiblement s'accroître durant les prochaines années. **Le solde des échanges avec les départements voisins qui s'établissait en 1995 par un excédent (donc exportation) d'un million de tonnes pourrait atteindre 1,5 voire 2 millions de tonnes d'ici 10 à 15 ans.**

La richesse du département du Gard en gisements (quantité et qualité) et la situation géographique de ces gisements donne et donnera un rôle croissant à ce département dans l'approvisionnement régional en granulats.

Dans la mesure où il n'apparaît pas souhaitable d'aboutir à des transports des matériaux sur une longue distance, donc à une augmentation des nuisances et un accroissement des coûts, il conviendra de rechercher, soit l'extension en superficie des sites actuellement autorisés, sous réserve des conditions de gisement, soit d'ouvrir de nouveaux sites d'extraction, en tenant compte des conditions environnementales.